Examen professionnel de spécialiste en assurances sociales 2025

Branche examinée 6 : Sécurité sociale

Numéro de candidat-e	«Numéro_de_candidat»
	«é»
Durée de l'examen	60 minutes
Nombre de pages de l'examen (y compris la page de garde)	19
Annexe(s)	Aucune
Nombre de points maximum	60
Points obtenus	
Note	

Remarques

- Veuillez contrôler que l'énoncé de l'examen soit bien complet.
- Veuillez utiliser pour votre réponse exclusivement le recto des feuilles de l'épreuve / des solutions.
- Si nécessaire, veuillez utiliser des pages supplémentaires pour la rédaction de vos réponses. Seules les feuilles officielles sont admises. En cas de besoin, veuillez le signaler par un signe de la main au surveillant durant l'épreuve.
- Le fait de citer uniquement un article de loi ou d'ordonnance n'est pas une réponse suffisante (à moins que ceci vous soit expressément demandé).
- Les tâches peuvent être résolus dans un ordre à votre convenance. Le nombre maximum des points est indiqué pour chaque exercice. Des points sont aussi attribués pour des solutions partielles.
- Veuillez utiliser un stylo à bille ou à encre, un feutre « indélébile » ne devant pas s'effacer. La couleur rouge et le crayon à papier sont exclus.

Les expert-e-s

Date		**Signatures**
	Expert-e 1	
	Expert-e 2	

Numéro de candidat-e

«Numéro_de_candidat»

Tâche 1 : Financement des assurances sociales (3 points)

Situation initiale
Nos assurances sociales sont financées par différentes sources de revenus. Celles-ci diffèrent parfois considérablement.

Tâche
Parmi les affirmations suivantes, lesquelles sont vraies ou fausses ? Indiquez si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses en cochant la case correspondante.

Remarque
Si aucune croix n'est placée dans la case correspondante ou si deux croix sont placées, aucun point n'est attribué.

Vrai	Faux	
☐	X	Les cotisations des employés sont payées à parts égales par l'employeur et l'employé, dans l'AVS comme dans l'assurance-accidents LAA.
X	☐	Les intérêts et les revenus du capital sur la fortune (de placement) des assurances sociales allègent la charge des cotisants.
☐	X	Le taux de prestations sociales indique la charge que représentent les recettes des assurances sociales pour l'économie nationale.
☐	X	Le système de capitalisation est utilisé dans le 2e pilier, le système de répartition dans le 1er et le 3e pilier.
X	☐	La TVA est la principale source de financement de la Confédération pour sa part des cotisations aux assurances sociales.
☐	X	Dans l'assurance-maladie, les primes par tête sont conçues selon le principe de l'équivalence.

Points obtenus

Numéro de candidat-e

«Numéro_de_candidat»

Tâche 2 : Evaluations et expertises médicales (4 points)

Situation initiale
Dans le domaine des assurances sociales, des évaluations et des expertises médicales sont nécessaires. L'attribution et la réalisation d'expertises médicales font l'objet de discussions politiques depuis de nombreuses années et d'adaptations légales et réglementaires constantes.

Tâche 2.1 (2 points)
Citez deux assurances sociales dans lesquelles des évaluations ou des expertises médicales sont typiquement et fréquemment nécessaires.

Remarque
Si plus de deux assurances sociales sont citées, seules les deux premières réponses seront évaluées.

Proposition de solution
IV, UV, KV, BV, MV
***Indication** pour **la correction** : 1 point, 2 points au maximum.*

Tâche 2.2 (2 points)
Pourquoi des évaluations et des expertises médicales sont-elles nécessaires dans les assurances sociales ?
Répondez en quelques mots ou en quelques phrases.

Proposition de solution
L'ampleur ou l'étendue des restrictions de santé d'une personne doit être vérifiée afin de déterminer le montant des prestations d'assurance. Étant donné qu'en Suisse, de nombreuses assurances sont basées sur le principe de causalité, des évaluations médicales sont souvent nécessaires pour déterminer si les restrictions de santé sont dues à une cause particulière.
Il faut déterminer si un traitement médical est nécessaire et approprié pour améliorer la limitation de la santé. Il est également possible, dans une certaine mesure, d'émettre des réserves ou des refus sur la base de jugements médicaux lors de la conclusion du contrat. Les expertises sont en outre des outils utiles pour une évaluation globale et spécifique à chaque cas.

Indication de correction

Points obtenus

Numéro de candidat-e

«Numéro_de_candidat»

Tâche 3 : Affaires internationales (3 points)

Situation initiale
La sécurité sociale a également une dimension internationale. Les personnes concernées ne doivent pas être désavantagées dans des situations internationales, c'est pourquoi des conventions de coordination ont été conclues.

Tâche
Parmi les affirmations suivantes, lesquelles sont vraies ou fausses ? Indiquez si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses en cochant la case correspondante

Remarque
Si aucune croix n'est placée dans la case correspondante ou si deux croix sont placées, aucun point n'est attribué.

Solution proposée

Vrai	Faux	
☐	X	La Suisse a conclu une convention de sécurité sociale avec chaque Etat en dehors de l'Europe.
X	☐	L'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE est le plus important et le plus complet.
☐	X	Chaque convention de sécurité sociale englobe toujours toutes les assurances sociales.
X	☐	Il existe plus d'une convention de sécurité sociale entre la Suisse et l'Allemagne.
☐	X	La Convention AELE s'applique également au Royaume-Uni.
☐	X	Une convention de sécurité sociale signée entre toujours en vigueur immédiatement.

Indication de correction
Par croix correctement placée = 0.5 point

Points obtenus

Numéro de candidat-e

«Numéro_de_candidat»

Tâche 4 : Financement (5 points)

Situation initiale
L'évolution démographique entraîne des difficultés pour le financement du premier pilier. Il est envisagé de garantir à long terme les recettes de l'AVS, de l'AI et des APG en augmentant la TVA.

Tâche 4.1 (1.5 point)
Citez trois inconvénients qu'une telle mesure entraînerait.

Remarque
Répondez par des mots-clés ou des courtes phrases. Si vous citez plus de trois inconvénients, seuls les trois premiers seront évalués.

Inconvénient 1 *plus élevés des biens et des services / charge plus forte pour les revenus les plus bas.*

Inconvénient 2 : *Frein à la croissance économique / Augmentation de la quote-part fiscale*

Inconvénient 3 : *augmentation de l'économie souterraine/du travail au noir.*

Indication de correction
Par inconvénient correctement mentionné = 0.5 point

Tâche 4.2 (1.5 point)

La contre-idée à l'étude est une augmentation générale des cotisations salariales. A quels effets négatifs faut-il s'attendre ? Indiquez trois conséquences possibles de cette contre-idée ?

Remarque
Répondez par des mots-clés ou des courtes phrases. Si vous citez plus de trois conséquences, seules les trois premières seront évaluées.

Conséquence 1 : *détérioration de la compétitivité internationale / perte de pouvoir d'achat*

Conséquence 2 : *renchérissement du coût du travail / délocalisation à l'étranger*

Conséquence 3 : *charge pour la population active / baisse de la consommation*

Indication de correction
Par effet correctement mentionné

Points obtenus

Numéro de candidat-e

«Numéro_de_candidat»

Tâche 4 : Financement (suite)

Tâche 4.3 (2 points)
Laquelle des deux assurances sociales entre l'AVS et l'assurance-maladie aura le plus de difficultés à l'avenir à se financer en raison du vieillissement de la population ? Justifiez votre réponse.

Solution proposée
La part de plus en plus faible de la population active est préjudiciable à l'AVS, car elle doit faire face à des recettes en baisse. De plus, le nombre de bénéficiaires de rentes augmente. En ce qui concerne l'assurance-maladie, les primes suivent les coûts, ce qui garantit en principe le financement.

Indication de correction
Par réponse correcte aux questions 4.1 et 4.2 = ½ point pour chacune d'entre elles (total : 3 points).
Réponse correcte aux questions 4.3 = 2 points.

Points obtenus

Numéro de candidat-e

«Numéro_de_candidat»

Tâche 5 : Déclarations sur la sécurité sociale (4 points)

Situation initiale
Les assurances sociales suisses ne sont pas organisées de manière uniforme et présentent des caractéristiques différentes.

Tâche
Parmi les affirmations suivantes, lesquelles sont vraies ou fausses ? Indiquez si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses en cochant la case correspondante.

Indications
Si aucune croix n'est placée dans la case correspondante ou si deux croix sont placées, aucun point n'est attribué.

Vrai	Faux	
X		La taxe sur la valeur ajoutée et la taxe sur le tabac sont des exemples d'impôts indirects.
	X	Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI sont versées afin d'éviter la pauvreté subjective.
	X	La déduction de coordination dans la prévoyance professionnelle est un exemple de solidarité verticale.
	X	Dans certaines assurances sociales, on fait la distinction entre la partie obligatoire et la partie surobligatoire (par ex. caisse de pension ou assurance-accidents). Dans la partie obligatoire, l'ensemble de la population est toujours assuré.
X		Le principe de subsidiarité a une importance fondamentale dans la sécurité sociale.
	X	Le système de capitalisation n'est pas applicable à la partie surobligatoire de la prévoyance professionnelle.
X		L'augmentation des dépenses de l'État a tendance à entraîner une augmentation de la quote-part de l'État.
	X	Par redistribution verticale, on entend une redistribution au sein des 3 piliers.

Points obtenus

Numéro de candidat-e

«Numéro_de_candidat»

Tâche 6 : Redistribution (4 points)

Situation initiale
Dans le cadre du système suisse de sécurité sociale, la redistribution revêt une grande importance et est par conséquent significative dans l'optique du transfert des prestations.

Tâche
Expliquez et décrivez en quelques phrases le mécanisme de redistribution dans les assurances sociales.

Remarque
Les réponses qui ne sont que des mots clés ne sont pas évaluées.

Solutions proposées

1. *Le mécanisme de redistribution fonctionne en grande partie selon le système de répartition. Dans ce cas, le pouvoir d'achat de la population active est transféré à la population non active. La population active renonce à consommer ou à constituer un capital d'épargne.*

2. *La redistribution a pour objectif classique de prévenir la pauvreté. La solidarité verticale, dans l'exemple de l'AVS et de l'AI ou de leurs cotisations, permet d'assurer le minimum vital. Globalement, les assurances sociales peuvent être considérées comme un moyen de redistribution entre les primes/cotisants d'une part et les bénéficiaires de prestations d'autre part. Les prestations à court et à long terme stabilisent le pouvoir d'achat des personnes concernées.*

Indication de correction
Il convient de mentionner les notions de répartition (1 point), de prévention de la pauvreté (1 point), de pouvoir d'achat (1 point), de renoncement à la consommation (1 point). D'autres termes et explications sont possibles et seront également évalués - pour autant que les faits soient corrects.

Points obtenus

Numéro de candidat-e

«Numéro_de_candidat»

Tâche 7 : Changements sociaux (6 points)

Situation initiale
Au cours des dernières décennies, les modes de travail et de vie ont changé. Ces changements continuent d'être d'actualité.

Tâche
Citez trois formes de travail et de vie qui ont changé et les conséquences qui en découlent pour le système suisse de sécurité sociale.

Remarque
Répondez par des mots-clés ou des courtes phrases. Si vous donnez plus de trois réponses, seules les trois premières seront évaluées.

Proposition de solution

Réponse 1
Changement de mode de travail ou de vie :
Travail à temps partiel

Incidence sur le système de sécurité sociale :
Influence sur le salaire assuré m LPP (seuil d'entrée et déduction de coordination).
peuvent être concernés), peu de prestations dans l'AVS, car en règle générale peu de cotisations sont versées.

Réponse 2
Changement du mode de travail ou de vie :
Personnes élevant seules leurs enfants

Effet sur le système de sécurité sociale :
Risque de working poor / pauvreté, garde des enfants souvent difficile et coûteuse en raison de la structure familiale.

Réponse 3
Changement du mode de travail ou de vie :
Facteurs internationaux

Impact sur le système de sécurité sociale :
différents sur notre système de sécurité sociale, travail à temps partiel à l'étranger, coordination, exportation des prestations, prise en compte des périodes de cotisation à l'étranger.

1 point par forme de travail et de vie correcte, 1 point par

Points obtenus

Numéro de candidat-e

«Numéro_de_candidat»

Tâche 8 : Marchés financiers (4 points)

Situation de départ
2024 a été une très bonne année pour les marchés financiers, il y a eu de bonnes possibilités de placement. Cette situation a également eu des répercussions sur les assurances sociales.

Tâche
Expliquez la nature de ces répercussions et pourquoi le 1er et le 2e pilier ont été touchés différemment.

Remarque
Répondez par des mots-clés ou des courtes phrases.

Proposition de solution

Conséquences : *Des fortunes sont constituées dans différentes branches de l'assurance sociale (LPP, solutions pour les cadres de la CP, fonds de compensation AVS), qui ont augmenté en raison de la hausse des cours sur les marchés financiers.*

Importance pour le 1er pilier : *est financé par l'AUV et ne peut, en raison d'une moindre ne peut pas profiter des revenus de la fortune dans la même mesure que le 2e pilier.*

Importance pour le 2e pilier : *Il est financé par un système de capitalisation, détient actuellement environ 1,1 billion de francs et peut donc profiter énormément des bons marchés financiers, même en une seule année.*

Indication de correction
Pour chaque mention de l'effet correct = 1 point / Pour chaque réponse correcte à la signification = 1.5 point
Total de l'Tâche = 4 points (maximum)

Points obtenus

Numéro de candidat-e

«Numéro_de_candidat»

Tâche 9 : Structure (6 points)

Situation initiale
En politique, il est souvent mentionné que les assurances sociales suisses souffrent de problèmes structurels. Résoudre ces problèmes est une tâche importante.

Tâche
Citez trois de ces problèmes et expliquez leurs conséquences pour une assurance sociale de manière concrète.

Remarque
Répondez des par mots-clés ou des courtes phrases. Si vous donnez plus de trois réponses, seules les trois premières seront évaluées.

Réponse 1

Problème d'ordre structurel : *Vieillissement*

Assurance sociale concernée : *AVS*

Conséquences : *Les rentes de vieillesse doivent être versées plus longtemps en raison de l'augmentation de l'espérance de vie.*
être payées plus longtemps. Financement de la 13e rente de vieillesse AVS

Réponse 2

Problème structurel : *Progrès médical*

Assurance sociale concernée : *Assurance maladie*

Conséquences : *Augmentation des coûts de la santé en raison de méthodes de traitement toujours plus modernes, y compris les médicaments, les appareils et les thérapies.*

Réponse 3

Problème structurel : *Absence partielle de garantie d'existence*

Assurance sociale concernée : *Prestations complémentaires*

Conséquences : *Prestations supplémentaires pour les personnes dont les rentes du 2e pilier ne suffisent pas à couvrir les besoins.*
1er pilier ne suffisent pas à assurer le minimum vital.

Indication de correction
Par problème structurel correct = 1 point, conséquences et personnes concernées SV 0.3 points, total 6 points.

Points obtenus

Numéro de candidat-e

«Numéro_de_candidat»

Tâche 10 : Buts sociaux (6 points)

Situation initiale
La Suisse connaît ce que l'on appelle des objectifs sociaux, auxquels la Confédération et les cantons doivent se référer.

Tâche
Répondez par des mots-clés ou des courtes phrases.

Remarque
Si vous donnez plus de quatre réponses aux Tâches 10.2 et 10.3, seules les quatre premières seront évaluées.

Tâche 10.1 (2 points)

Expliquez la notion et ce que l'on entend par "buts sociaux" et où se trouve la définition.

*Les buts sociaux dans la Constitution fédérale sont **des objectifs de l'Etat qui visent** à promouvoir le **bien-être** de la population et à garantir **la justice sociale**. Ils sont inscrits à l'**article 41 de la Constitution fédérale** et servent de lignes directrices à l'action de l'État, mais ne sont **pas des droits directement exigibles**.*

Indication de correction
2 points pour une définition correcte avec un article correct de la Cst., points partiels possibles.

Tâche 10.2 (2 points)

Quels sont les risques sociaux à la base des objectifs sociaux ? Enumérez quatre risques sociaux.

Risque social 1 : *vieillesse / invalidité*

Risque social 2 : *maladie / accident*

Risque social 3 : *Chômage / Maternité*

Risque social 4 : *veuvage / orphelin*

Indication de correction
0.5 point pour chaque mention

Points obtenus

Numéro de candidat-e

«Numéro_de_candidat»

Tâche 10 : Objectifs sociaux (suite)

Tâche 10.3 (2 points)

Citez quatre exemples où les cantons contribuent à la réalisation des objectifs sociaux dans le domaine de la santé.

Exemple 1 : *Soins hospitaliers et soins d'urgence*

Exemple 2 : *Financement des infrastructures de santé*

Exemple 3 : *Campagnes de vaccination Offres de soins palliatifs*

Exemple 4 : *Prévention et traitement des dépendances / intervention d'urgence et de crise*

Indication de correction
Liste non exhaustive, 0.5 point par réponse correcte, maximum 2 points

Points obtenus

Numéro de candidat-e

«Numéro_de_candidat»

Tâche 11 : Politique familiale (5 points)

Situation initiale
Une intervention parlementaire visant à alléger la charge financière des familles a été discutée au Conseil national. Elle prévoit la création d'un nouveau groupe d'âge, couvrant ses propres coûts, dans l'assurance maladie pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Tâche
Répondez aux questions suivantes en prenant l'exemple de l'assurance-maladie et expliquez quel serait l'impact sur les solidarités suivantes ?

Remarque
Répondez par des mots-clés ou des courtes phrases.

Tâche 11.1 (3 points)

Quel serait l'impact sur les solidarités suivantes dans la LAMal en cas de mise en œuvre ?

Solidarité entre les générations :

Cette solidarité serait affaiblie, car les coûts des personnes de plus de 65 ans ne seraient plus supportés par la population plus jeune. Au lieu de cela, les personnes âgées devraient davantage financer elles-mêmes leurs frais de santé, ce qui pourrait entraîner une hausse des primes pour ce groupe d'âge.

Solidarité régionale :
Tendance inchangée. Le cas échéant, il y aura des transferts au niveau de la réduction des primes, c'est-à-dire que la Confédération versera des montants plus élevés aux cantons dont la moyenne d'âge est élevée, tandis que les cantons dont la moyenne d'âge est basse recevront moins de moyens.

Solidarité d'assurance / solidarité de risque :
généralement des coûts de santé plus élevés et ne seraient plus subventionnées par les plus jeunes en raison du nouveau groupe d'âge. Les primes des personnes âgées pourraient ainsi fortement augmenter, alors que celles des plus jeunes diminueraient.

Note de correction
Liste non exhaustive, 1 point pour chaque justification correcte, 3 points au maximum possibles.

Points obtenus

Numéro de candidat-e

«Numéro_de_candidat»

Tâche 11 : Politique familiale (suite)

Tâche 11.2 (2 points)

Dans quels domaines de la LAMal des mesures visant à soulager les familles sont-elles déjà appliquées aujourd'hui ? Citez quatre mesures. Si plus de quatre mesures sont citées, seules les quatre premières réponses seront évaluées.

Mesure 1 : *franchise pour les enfants / Jusqu'à 18 ans, franchise de CHF 0*

Mesure 2 : *facturation de la contribution hospitalière pour les enfants et les jeunes en formation*

Mesure 3 : *participation aux coûts ou participation réduite en cas de maternité*

Mesure 4 : aux enfants
(par ex. verres de lunettes, vaccins)

Indication de correction
Liste non exhaustive, 0,5 point pour chaque réponse correcte, 2 points au maximum possibles.

Points obtenus

Numéro de candidat-e

«Numéro_de_candidat»

Tâche 12 : Politique sociale (6 points)

Situation initiale
La notion de "politique sociale" est multiple et il existe différentes définitions. Parmi ces définitions, on distingue notamment la politique sociale au sens général et la politique sociale au sens strict.

Remarque
Répondez par des mots-clés ou des courtes phrases.

Tâche 12.1 (2 points)
Donnez ci-dessous une définition correcte du terme "politique sociale".

Définition de la politique sociale : l'ensemble des efforts et des mesures qui visent à améliorer la position sociale et économique des personnes défavorisées (justice) et à prévenir le déclassement social (sécurité).

Tâche 12.2 (4 points)
Citez deux avantages de la politique sociale pour la société et deux avantages pour les personnes concernées. Si vous citez plus de deux avantages pour la société et pour les personnes concernées, seules les deux premières réponses seront évaluées.

Avantages de la politique sociale pour la société.

Avantage 1 : Protection des personnes contre les aléas de la vie.

Avantage 2 : Maintien

Avantages de la politique sociale pour les différentes personnes concernées

Avantage 1 : Préservation de la détresse matérielle (lutte contre la pauvreté)

Avantage 2 : Garantie du niveau de vie habituel

Indication de correction
Définition correcte = 2 points
Avantages c

Points obtenus

Numéro de candidat-e

«Numéro_de_candidat»

Tâche 13 : Actualités - 13e rente AVS (4 points)

Situation initiale
Le 3 mars 2024, l'initiative "Pour une meilleure qualité de vie à la retraite (Initiative pour une 13e rente AVS)" a été acceptée par le peuple et les cantons. Dans un premier temps, il sera ainsi inscrit dans la Constitution fédérale qu'à partir de 2026, les caisses de compensation verseront une 13e rente de vieillesse.

Tâche
Parmi les affirmations suivantes concernant la "13e rente AVS", lesquelles sont vraies ou fausses ?

Remarque
Si aucune croix n'est placée dans la case correspondante ou si deux croix sont placées, aucun point n'est attribué.

Vrai	Faux	
X		Une 13e rente AVS n'est versée que pour les rentes de vieillesse AVS, mais pas pour les rentes de survivants AVS.
	X	La 13e rente AVS réduit un éventuel droit à des prestations complémentaires dans la même mesure.
X		Le versement de la 13e rente de vieillesse AVS doit être ancré dans la Constitution fédérale.
X		Le financement de la 13e rente de vieillesse n'est pas encore clarifié à ce jour et fait l'objet de discussions politiques controversées.
X		Une motion a été déposée au Conseil fédéral demandant le versement d'une 13e rente également pour les bénéficiaires d'une rente AI.
	X	Les rentes AVS et AI sont exonérées d'impôt si une personne atteint un revenu annuel de 80'000 francs au maximum.
	X	En cas d'anticipation de la rente de vieillesse, il n'y a pas de droit à une 13e rente de vieillesse
	X	La 13e rente AVS sera versée pour la première fois en décembre 2025.

Points obtenus

Numéro de candidat-e

«Numéro_de_candidat»

Tâche n° : ……

Points obtenus

Numéro de candidat-e

«Numéro_de_candidat»

Tâche n° : ……

Points obtenus